

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2025

| Référence |
|-----------|
| 2025-08   |

| Objet de la délibération                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ACQUISITION D'UNE<br>PARCELLE A L'EURO<br>SYMBOLIQUE POUR<br>RECREATION D'UN CHEMIN<br>COMMUNAL |

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 11                | 9        | 11                        |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 27/03/2025             |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 27/03/2025       |

| Vote           |
|----------------|
| A l'unanimité  |
| Pour : 11      |
| Contre : 0     |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture de Dreux

Le : 10/04/2025

Et

Publication ou notification du :

10/04/2025

L'an 2025 et le 9 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de MALHAPPE Michel, Maire.

**Présents** : M. MALHAPPE Michel, Maire, Mmes APRUZZESE Sophie, DUJARDIN Laurence, MM. AVRIL Pascal, BOURRAT Christian, de FERRIERES Timothée, FERRANDIN Dominique, LAMOUILLE Stéphane, LEHOUX Julien

**Procurations** : Mme MAISONNEUVE Pascaline à M. MALHAPPE Michel, M. BOQUET Paul à M. BOURRAT Christian

**A été nommé secrétaire** : M. AVRIL Pascal

**Objet de la délibération** : ACQUISITION D'UNE PARCELLE A L'EURO SYMBOLIQUE POUR RECREATION D'UN CHEMIN COMMUNAL

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le Château de Vitray a fait l'objet d'une division de terrains en vue de sa division en lot.

Il avait été convenu avec l'investisseur immobilier s'étant porté acquéreur de l'ensemble que la commune de Gilles se verrait céder à l'euro symbolique le lot F permettant de rejoindre le chemin rural n° 25 (à verser au domaine public communal).

L'acquisition de la parcelle (en cours de bornage définitif), appartenant à la société IN VESTISS FRANCE, domiciliée 268 chemin de Crépy, 60700 Pontpoint, pour une contenance totale de 793 m² est proposée au prix de un euro (1 €) symbolique.

Cette acquisition fera l'objet de la rédaction d'un acte en la forme administrative rédigé par le service foncier du Conseil départemental d'Eure-et-Loir dans le cadre de l'adhésion de la commune de GILLES à Eure-et-Loir Ingénierie.

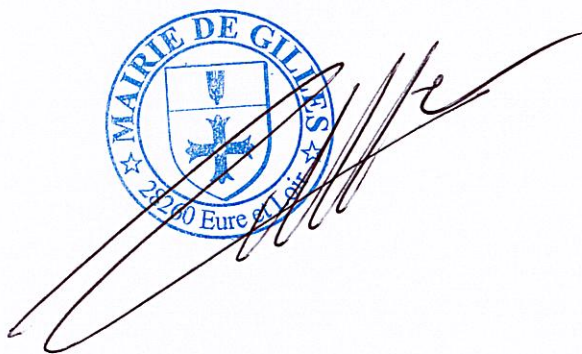
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle représentant le lot F issue de la division du domaine de Vitray (18/20 rue de Vitray) auprès de la société IN VESTISS FRANCE aux conditions énoncées ci-dessus.
- D'autoriser M. Michel MALHAPPE, Maire de GILLES, à recevoir et signer l'acte en la forme administrative ainsi que tous les documents afférents à cette affaire et d'autoriser Mme Sophie APRUZZESE, 1<sup>ère</sup> adjointe, à signer l'acte en la forme administrative en tant que représentant de la commune de GILLES, en vertu de l'Article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 10/04/2025  
Le Maire  
Michel MALHAPPE

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE GILLES' in 'Eure-et-Loire'. The stamp features a central shield with a cross and a crown, flanked by two stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp, extending from the left and curving upwards to the right.